REQUETE

Accès aux compteurs

*A supprimer si vous utilisez ce modèle* : Avertissement ! la législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie Info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veillez à adapter le document à votre situation

personnelle.

*A Madame/Monsieur le Juge de Paix*

*De (indiquer le juge de paix auquel vous vous adressez),*

POUR : *indiquez vos nom, prénom, adresse (domicile) et profession*

CONTRE : *indiquez les noms, prénoms et domicile de la personne à convoquer (votre propriétaire)*

*Si le propriétaire est une société,* *indiquez la dénomination, la nature juridique et le siège social.*

La dénomination d’une société est son nom officiel. La nature juridique est la forme de société qu’il a choisie (par exemple : une SA ou une SPRL). Le siège social est son adresse officielle. Vous trouverez toutes ces informations dans le contrat de bail.

1. **LES FAITS**

*Expliquez ici la manière dont les choses se sont déroulées et ce qui pose problème. Indiquez les différents évènements importants. Indiquez les courriers, mails, sms envoyés au propriétaire à ce sujet, et les conversations téléphoniques.*

*Par exemple :*Je demande à avoir accès à mes compteurs d’énergie. Malgré mes demandes (*indiquez les* *dates des courriers ou mails envoyés*), le propriétaire de mon logement refuse de me donner un accès permanent ou même raisonnable à mes compteurs. Dans le contrat de bail, nous avons convenu que je prenne les contrats d’énergie à mon nom. Cette situation m’empêche de maîtriser mes consommations, de vérifier le bon fonctionnement de mes compteurs et d’effectuer les relevés d’index.

1. **OBJET DE LA DEMANDE**

*Proposition de demande* :

Je demande à avoir un accès permanent ou au moins régulier à mes compteurs d’énergie afin de maîtriser ma consommation et d’effectuer les relevés d’index.

*Facultatif, si vous estimez que la première audience est suffisante pour aborder tous vos arguments et ceux du propriétaire :* Je demandeque la procédure prévue à l’article 735 du Code judiciaire concernant les débats succincts soit appliquée.

1. **ARGUMENTS A L’APPUI DE MA DEMANDE**

*Indiquez ici les différents arguments qui justifient votre demande, avec les références légales sur lesquelles vous vous appuyez. Numérotez les différents arguments.*

*Proposition d’argumentation :*

1. Un accès libre au compteur fait partie l’obligation générale du propriétaire : assurer la jouissance du bien loué conformément à l’article 7 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d’habitation.

La jouissance de mon logement implique le contrôle de ma consommation d’énergie et du bon fonctionnement de mes compteurs.

1. Cet accès est aussi nécessaire pour que je remplisse mes obligations en tant qu’utilisateur du réseau de distribution d’électricité/de gaz *(supprimer l’énergie inutile).* En effet, en tant qu’utilisateur du réseau de distribution, je dois pouvoir donner un accès aux compteurs si le gestionnaire de réseau de distribution me le demande, notamment pour effectuer le relevé d’index. Si je ne suis pas présent lors de son passage, je dois moi-même relever mes index et les lui envoyer.

*Supprimer la mention inutile :*

* *Si vous demander l’accès à votre compteur pour le gaz :*

Ces obligations découlent des articles 17, §2 et 165 de l’Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 relatif à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l’accès à ceux-ci.

* *Si vous demandez l’accès à votre compteur pour l’électricité :*

Ces obligations sont prévues par l’article 201 du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d’électricité en Région wallonne et l’accès à ceux-ci, approuvé par l’Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011.

1. **PROPOSITION DE JUGEMENT**

Monsieur/Madame le juge, je vous demande de prendre la décision qui suit :

* Déclarer la demande recevable et fondée,

*Reproduire ici vos différentes demandes du point II « OBJET DE LA DEMANDE ».*

*Proposition :*

* Condamner mon propriétaire à faire les aménagements nécessaires pour que j’aie un accès permanent à mes compteurs ;
* *Facultatif :* A titre subsidiaire, obliger mon propriétaire à me donner un accès régulier à mes compteurs : à raison d’une fois par mois plus lors du relevé d’index annuel effectué par le gestionnaire de réseau de distribution.
* *Facultatif, si vous estimez que la première audience est suffisante pour aborder tous vos arguments et ceux du propriétaire :* Appliquer la procédure prévue à l’article 735 du Code judiciaire concernant les débats succincts.
* …

Concernant les dépens :

Je vous demande de condamner la partie adverse aux dépens.

Fait à … (*indiquez le lieu*),

Le XX/XX/XX (*indiquez la date*)

Signature :

Annexes du dossier de … (indiquez votre nom)

Justice de Paix de (Indiquez la Justice de paix compétente)

Listez ici les documents que vous annexez à votre requête.

Vous devez toujours joindre à votre requête un certificat de résidence de la personne que vous convoquez en justice. Le certificat doit dater de moins de 15 jours. Vous devez demander ce certificat à la commune en expliquant que vous voulez déposer une requête en Justice.

Pour que le juge suive vos arguments, vous devez apporter des preuves pour appuyer ce que vous demandez. Vous devez joindre à vos conclusions tous les éléments qui peuvent prouver que votre demande est justifiée. Vous devez indiquer ici les différents documents joints, en les numérotant.

1. certificat de résidence de *(indiquez les nom et prénom de la personne que vous convoquez en Justice)*
2. *Par exemple : Copie du courrier/mail/sms envoyé au propriétaire pour demander l’accès à vos compteurs.*
3. …
4. …
5. …